

Brocante

Actualités • Prix et histoire des objets • Idées déco • Tendances

www.antiquites-brocante.fr

ON VOUS BRIEFE !

Par Olivia Bertin (photos DR)

Les NFT

L'art du futur ?

Le marché de l'art réserve son lot de surprises, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'art contemporain. Peu abordé dans nos pages, il nous semblait important de passer à la loupe un phénomène grandissant ces derniers mois : la vente de NFT lors de ventes aux enchères. Décryptage de ces trois lettres qui semblent révolutionner le marché...



▲ Les œuvres NFT ne s'affichent pas dans les musées. Elles sont consultables en ligne uniquement.

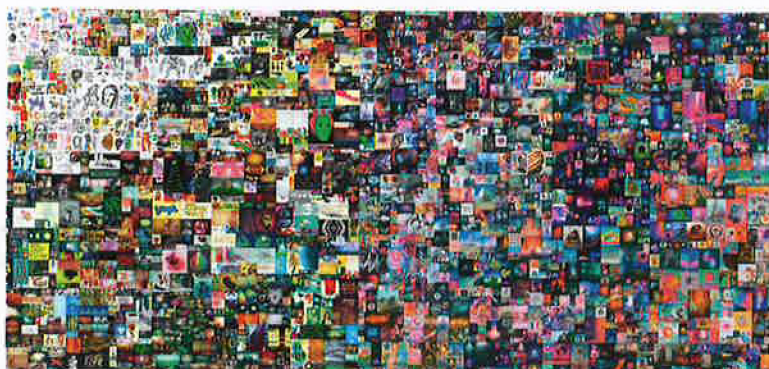


Lucie-Éléonore Riveron, cofondatrice de la maison de ventes FauveParis, partage sa définition du NFT : *Avant d'expliquer ce qu'est un NFT, il faut déjà comprendre ce qu'est une blockchain.*

C'est une sorte de grand cahier numérique sur lequel toutes les actions et transactions sont inscrites, sans retour en arrière possible. En 2017 apparaît la technologie du NFT, le sigle de Non Fungible Token, c'est-à-dire un jeton non fongible inscrit sur la blockchain. Cet élément ne peut pas être remplacé par quelque chose d'équivalent, c'est ce qui fait sa rareté et son intérêt pour les artistes numériques qui peuvent vendre leurs créations digitales en créant des NFT de leur œuvre.

Le NFT est un certificat de propriété inscrit sur la blockchain permettant de monétiser un fichier. C'est le pass monétaire du crypto-art ! Je suis persuadée que c'est un nouveau chapitre de l'histoire de l'art.

Cette œuvre, *Everydays : The First 5000 Days*, adjugée plus de 69 millions de dollars, a fait entrer Beeple dans le top 3 des artistes vivants les plus cotés du marché, derrière David Hockney et Jeff Koons ! ▶



L'émergence de nouveaux talents

La vente de NFT est une porte d'entrée vers le marché de l'art pour les artistes digitaux, à l'image de l'Américain Mike Winkelman, alias Beeple. Son œuvre, *Everydays : The First 5000 Days*, a été adjugée 69,3 millions de dollars (57 millions d'euros env.), lors d'une vente organisée par la maison Christie's en mars 2021. Un prix record pour une œuvre NFT qui tend à rivaliser avec les toiles de grands maîtres.

Accessible à tous ?

Mais peut-on acheter un NFT comme on achèterait n'importe quel objet d'art ? Oui et non. Alors que certaines ventes nécessitent de posséder un portefeuille en ligne, injecter une cryptomonnaie et se connecter sur un site Internet de ventes de NFT, FauveParis tend à les rendre plus accessibles et organisera bientôt une vente de NFT avec les modalités que connaissent bien les collectionneurs traditionnels. Celle-ci se déroulera en salle des ventes et l'achat s'effectuera en euros. L'étude assurera le reste des opérations.

LE MARCHÉ FRANÇAIS : UN TRAIN DE RETARD ?

En France, les ventes aux enchères sont réglementées par le code du Commerce, précise Lucie-Éléonore Riveron. Or, ce code ne régit pas les ventes de biens incorporels. Le conseil des ventes volontaires a traduit ce vide juridique comme l'interdiction de la vente de ces biens. La France est l'un des rares pays à faire face à ce problème. Aujourd'hui, il n'est donc pas possible d'organiser une vacation publique de NFT. En revanche, rien n'interdit de le faire de manière privée... Notez que FauveParis organisera sa première vente le 24 février intitulée NFT : the prohibited auction.